



**MAIRIE**  
**8 Rue des Ecoles**  
**03330 LOUROUX-DE-BOUBLE**

Tel : 04-70-90-47-30 (de 8h30 à 12h00)  
Email : [secretariat@lourouxdebouble.fr](mailto:secretariat@lourouxdebouble.fr)

# Projet de sécurisation de la sortie du camping municipal et des piétons

## DEMANDE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

Dossier d'enquête publique

Parcelle AB n°14

Septembre 2022



**MAIRIE**  
**8 Rue des Ecoles**  
**03330 LOUROUX-DE-BOUBLE**

Tel : 04-70-90-47-30 (de 8h30 à 12h00)

Fax : 04-70-90-92-19

Email : [secretariat@lourouxdebouble.fr](mailto:secretariat@lourouxdebouble.fr)

## Dossier d'enquête publique Parcelle AB n°14

### **Pièces constitutives du dossier**

- Délibérations du Conseil Municipal de Louroux de Bouble du 25 juin 2021 et du 7 décembre 2021
- Notice explicative
- Plans de situation
- Projet de création d'un cheminement piétonnier
- Document : copie de la page Objectifs 1-3 du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) élaboré par la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne
- Plans prévisionnels des travaux
- Estimation du coût des dépenses

# Délibérations

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LOUROUX-DE-BOUBLE

Envoyé en préfecture le 09/07/2021  
Reçu en préfecture le 09/07/2021  
Affiché le **SLO**  
ID : 003-210301529-20210625-DCM2021062502-DE

## DCM N°2021 062502

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq juin à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DEBRADE Arnaud, Maire.

**Date de la convocation :** 17 juin 2021.

**Nombre de membres :** En exercice : 11 Présents : 6 Votants : 6

**Présents :** Mmes LEMAIRE Françoise, MURIEL MARTIN Lydie ; MM. BOISSONNET Gérard, DEBRADE Arnaud, LARTIGAUD Gaëtan, ROYET Bruno.

**Excusés :** Mmes BIDET RABÉ Isabelle, THEYS Aurélie ; MM. BARATOUX Pascal, CHAUDEY Jean-Pierre, MONTGIRAUD Frédéric.

**Secrétaire de séance :** Mme LEMAIRE Françoise.

### **OBJET :**

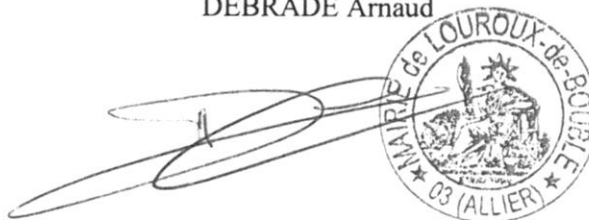
Sécurisation sortie du camping et des piétons  
Acquisition de terrain

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet d'aménagement d'accessibilité du camping municipal, la création d'un cheminement piéton et d'un itinéraire cyclable afin de sécuriser les piétons et la sortie des véhicules, il sera nécessaire d'acheter une bande de terrain longeant la RD 129 à l'ONF. Or une transaction foncière classique n'est pas possible, il faudrait engager une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Accepte de recourir à la procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour acquérir la bande de terrain nécessaire au projet
- ✓ Charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour engager cette procédure.

Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,  
DEBRADE Arnaud



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE de LOUROUX-de-BOUBLE' around the top and '03 (ALLIER)' at the bottom, with a central emblem featuring a figure and a star.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LOUROUX-DE-BOUBLE**

Envoyé en préfecture le 26/01/2022  
Reçu en préfecture le 26/01/2022  
Affiché le   
ID : 003-210301529-20211207-DCM2021120710-DE

**DCM N°2021120710**

L'an deux mil vingt et un, le sept décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DEBRADE Arnaud, Maire.

**Date de la convocation** : 3 décembre 2021.

**Nombre de membres** : En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 8

**Présents** : Mmes LEMAIRE Françoise, THEYS Aurélie ; MM. BOISSONNET Gérard, CHAUDEY Jean-Pierre, DEBRADE Arnaud, LARTIGAUD Gaëtan, MONTGIRAUD Frédéric, ROYET Bruno.

**Excusés** : Mmes MURIEL MARTIN Lydie, BIDEY-RABÉ Isabelle, M. BARATOUX Pascal.

**Secrétaire de séance** : Mme LARTIGAUD Gaëtan.

**OBJET** :

Sécurisation sortie du camping et des piétons

Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa délibération n°2021062502 du 25 juin 2021 décidant de recourir à une procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour acquérir une bande de terrain appartenant à l'ONF le long de la RD 129.

Contact a été pris avec l'ONF pour expliquer le projet d'aménagements d'accessibilité du camping municipal, et plus particulièrement la création d'un cheminement piéton et d'un itinéraire cyclable pour permettre aux campeurs de se rendre au bourg de la Commune en toute sécurité, ce qui n'est pas le cas actuellement le long de la RD 129 empruntée journallement par de nombreux véhicules dont beaucoup de poids-lourds.

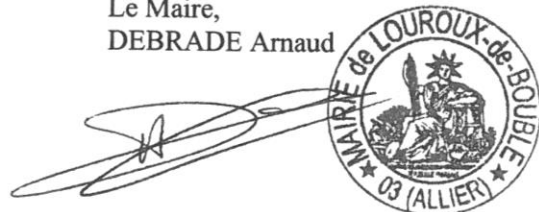
Un document d'arpentage a été établi pour délimiter la bande de terrain qui pourrait être achetée par la Commune pour réaliser ce projet.

A ce stade, il est nécessaire de lancer la procédure d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le document d'arpentage établi
- Sollicite l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique
- Sollicite également l'ouverture d'une enquête parcellaire préalable à l'arrêté de cessibilité
- Mandate Monsieur le Maire, ou son représentant, pour établir les dossiers correspondants.

Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,  
DEBRADE Arnaud



# Notice explicative

La Commune de Louroux-de-Bouble est située sur le canton de Gannat, arrondissement de Vichy. Elle est membre de la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne et elle compte 235 habitants.

Elle compte une dizaine de commerçants et artisans, une gare SNCF avec 10 arrêts quotidiens à destination de Montluçon ou Clermont-Ferrand, une aire de jeux et un terrain de tennis.

### Camping :

La Commune a créé en 1972 un terrain de camping, rénové en 2002, et qui bénéficie depuis septembre 2013 du label deux étoiles.

En 2019, devant une fréquentation stagnante et un taux d'occupation inférieur à 10 %, la Municipalité a décidé d'investir afin de communiquer sur ses atouts en vue d'acquérir une vraie notoriété et d'accompagner cette communication d'un investissement pour la rénovation des installations propres à ce camping. La Commune a ainsi créé un sursaut d'attrait de son camping auprès de la clientèle des camping-caristes.

La situation de notre camping est remarquable, en lisière de la forêt domaniale des Colettes, au cœur du Val de Bouble, rivière au calme reposant, tout au long de chemins de randonnées, vélo, équestre. C'est un site de pleine nature, dédié au camping « vert ».

Le camping municipal est ouvert toute l'année aux camping-caristes et en haute saison, du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre, aux tentes, caravanes et vans. Il compte 26 emplacements et 3 bungalows.

Il est situé à 2 km du centre-bourg, hors agglomération, au 29 Route de Bois Mal au lieu-dit La Gravière, avec l'accès principal qui se fait à partir de la RD 129. Une entrée secondaire est présente, donnant également sur la RD 129, mais qui est réservée exclusivement aux piétons et aux cyclistes.

Les campings-caristes ont des difficultés de giration pour entrer et sortir du camping compte-tenu de la largeur de la chaussée (5,80 ml), ce qui n'est pas assez large pour ce type de véhicules, et de la présence d'un fossé bordant la RD 129.

D'autre part, le long de la RD 129, aucun cheminement piéton accessible et sécurisé n'a été aménagé. De ce fait, les piétons sont obligés d'emprunter la chaussée pour se rendre au centre-bourg.

Cet itinéraire est également utilisé par les cyclistes du camping, mais n'est pas agréable du fait de la circulation des véhicules.

### Le projet :

La commune souhaite engager des travaux d'aménagement d'accessibilité du camping municipal, ainsi que la création d'un cheminement piétonnier et d'un itinéraire cyclable pour permettre aux campeurs et camping-caristes d'accéder au bourg de la Commune en toute sécurité, sans avoir à utiliser leurs véhicules.

Pour cela, la Municipalité a d'abord contacté les services du Conseil Départemental (UTT de St Pourçain), propriétaire de la Route Départementale n°129, pour étudier ensemble la possibilité d'aménager un chemin piétonnier le long de cette route.

Lors d'un rendez-vous sur place, les services gestionnaires de la voie ont constaté que sa largeur est trop faible pour envisager de créer un cheminement piétonnier le long de celle-ci en lieu et place des fossés existants. De plus la présence d'un virage accroît les problèmes de sécurité. Enfin, le coût d'installation est considéré comme trop important.

Ensuite, la portion de la RD 129 étudiée étant située hors agglomération, cela empêche donc tout recours aux dispositifs les moins coûteux et rapides à mettre en œuvre : les ralentisseurs et les miroirs. La législation actuelle interdit en effet de les utiliser hors agglomération.

Puis, l'UTT a proposé des solutions qui avaient un impact direct sur l'organisation interne du camping, à savoir l'abattage de la haie, ou la redéfinition des axes de circulation au sein de la structure. La Commune n'a pas souhaité s'engager dans ce projet compte tenu d'abord du coût de réaménagement du site alors que les derniers travaux de rénovation datent de trois ans (montant : 127 000 € TTC), et ensuite de par la nature de ces travaux qui modifieraient complètement l'image du site.

Enfin, la dernière possibilité proposée était que la portion de la RD129 concernée passe sous le contrôle direct de la Commune afin de récupérer les pouvoirs de police, et ensuite, après déclassement, potentiellement modifier son tracé. Cette solution n'a pas été retenue par la Commune compte-tenu du coût de cette solution.

Concernant l'accessibilité du camping, le Conseil a décidé d'agrandir l'entrée Nord de celui-ci en busant une petite partie du fossé pour permettre la giration des camping-cars.

La Municipalité a alors étudié la possibilité de créer le cheminement piétonnier parallèlement à la RD 129 en faisant l'acquisition de terrain riverain.

Afin de limiter le coût des travaux à mettre en œuvre, le Conseil s'est positionné pour l'achat d'une bande de terrain de la parcelle mitoyenne au camping appartenant à l'ONF. L'aménagement de cette partie de terrain non boisée permettrait aux campeurs de rejoindre le hameau de La Gravière, ils emprunteraient ensuite les chemins communaux pour aller jusqu'au Bourg en toute sécurité.

Contact a alors été pris avec les services gestionnaires pour avoir leur avis sur la demande d'achat de terrain. L'ONF nous a informé ne pas être opposé au projet, cependant la transaction foncière classique n'est pas possible avec l'Etat, mais nécessite une démarche particulière. La solution la plus adéquate proposée est la Déclaration d'Utilité Public (DUP) qui permettrait de mettre en avant l'intérêt public du projet et de faciliter un accord foncier. Il a été spécifié que tous les frais inhérents à cette vente (bornage, frais notariés, clôture du terrain...) seraient à la charge de la Commune.

Un document d'arpentage a donc été établi, validé par les services de l'ONF, pour délimiter la bande de terrain, objet de la DUP. La parcelle bornée pour aménager le chemin piétonnier représente une surface de 247 m<sup>2</sup> (sur les 1661 m<sup>2</sup> que compte la parcelle actuelle), le prix d'achat de cette parcelle est estimé à 1 000,00 €, hors frais notariés.

Le 30 août, après concertation avec les services de l'Etat (M. DUMONT Christophe) et de l'UTT, des installations complémentaires seront mises en place afin de sécuriser les différents usagers :

- Instauration d'une zone limitée à 70 km/h entre l'entrée du camping et l'entrée de l'agglomération sur la RD 129
- Installation de panneaux de limitation de vitesse à chaque extrémité de cette limitation
- Installation de panneaux « Camping » et « Attention piétons » en amont et en aval du terrain de camping.

### Objectifs :

Les aménagements prévus par la Collectivité ont pour objectifs de faciliter l'accès du camping aux locataires, de sécuriser le cheminement entre celui-ci et le Bourg, et aménager un itinéraire cyclable, le tout en privilégiant les déplacements sans utiliser les véhicules.

De plus cette démarche s'inscrit dans les prescriptions définies par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne, actuellement en cours d'enquête publique, et en particulier dans l'Objectif n°1.3 *Favoriser les solutions alternatives à l'automobile individuelle* où a entre autres été inscrit en Prescription n°8 « Les sites d'hébergement touristique suivants doivent être reliés aux principaux points d'intérêt environnants par des aménagements qualitatifs et sécurisés à destination des modes doux : Le camping La Gravière à la gare de Louroux de Bouble ».

Enfin l'aménagement de ce cheminement permettrait également aux habitants de l'agglomération, aux randonneurs, touristes... qui souhaitent découvrir notre région d'avoir un accès facilité à la forêt des Colettes.



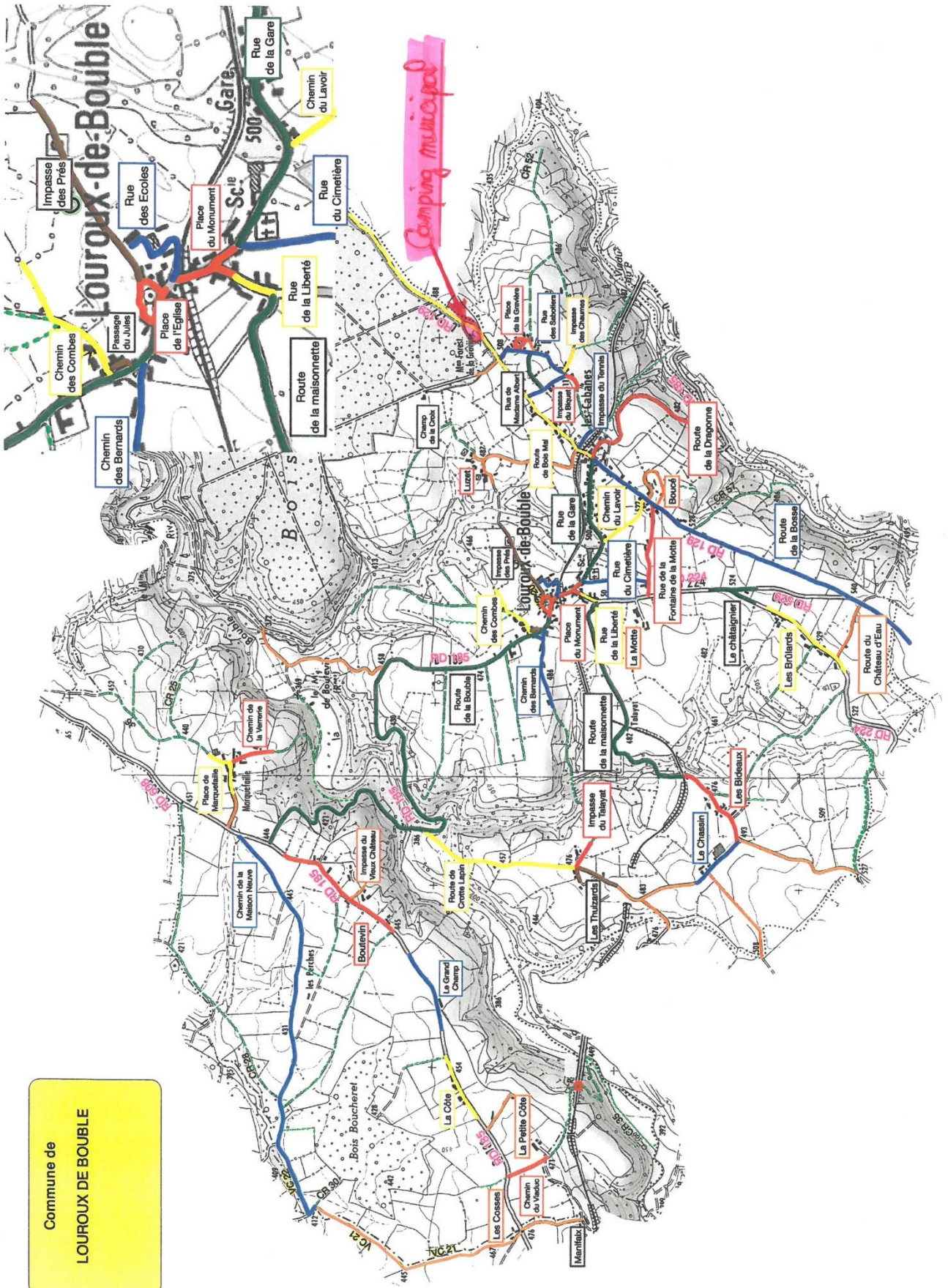
Cadre juridique :

La procédure engagée relève essentiellement du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique notamment l'article L.1 « L'expropriation, en tout ou partie, d'immeubles ou de droits réels immobiliers ne peut être prononcée qu'à la condition qu'elle réponde à une utilité publique préalablement et formellement constatée à la suite d'une enquête et qu'il ait été procédé, contradictoirement, à la détermination des parcelles à exproprier ainsi qu'à la recherche des propriétaires, des titulaires de droits réels et des autres personnes intéressées ».

Concernant l'enquête publique, on peut se référer notamment aux articles L.123-1 à L.123-18 du Code de l'Environnement ; quant à l'enquête parcellaire, elle est régie entre autres par les articles L.131-1 à L.132-4 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique.

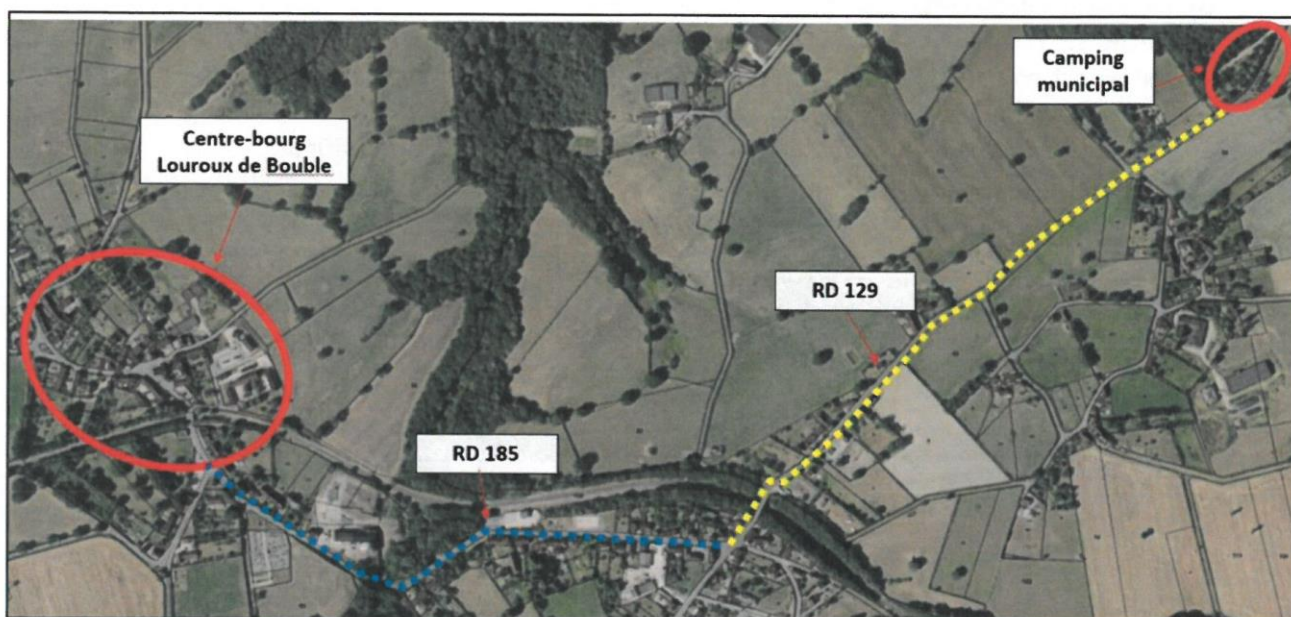
# Plans de situation

Commune de  
**LOUROUX DE BOUBLE**

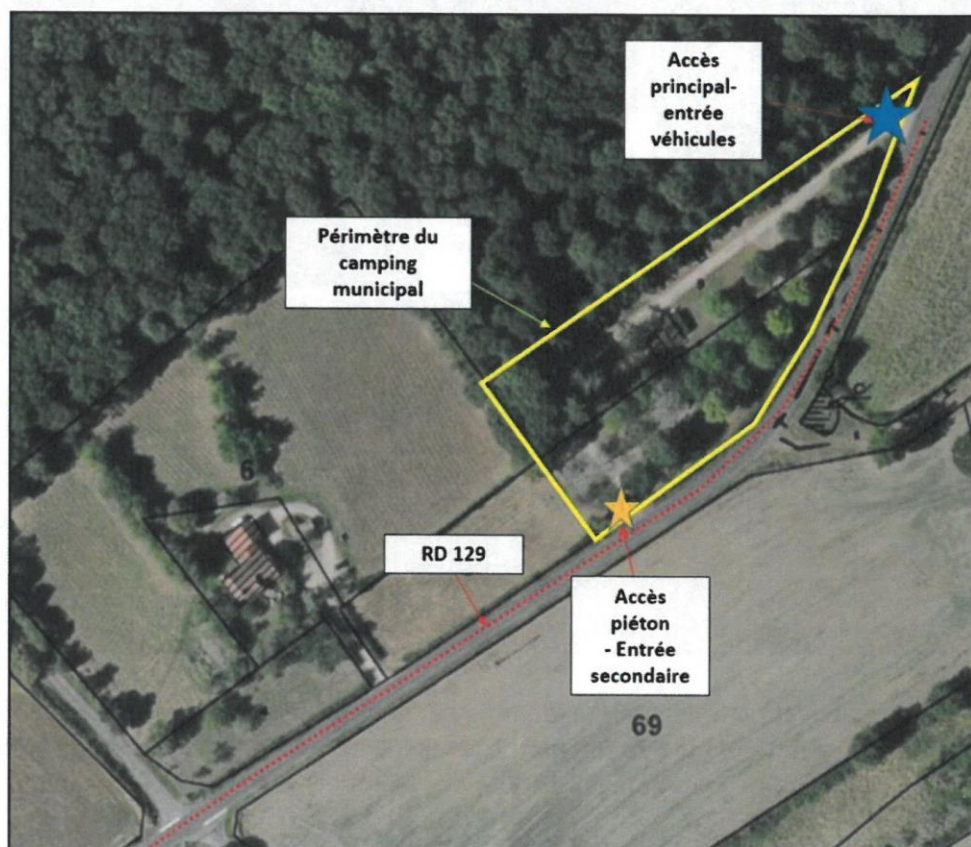




### Localisation du camping municipal par rapport au centre bourg



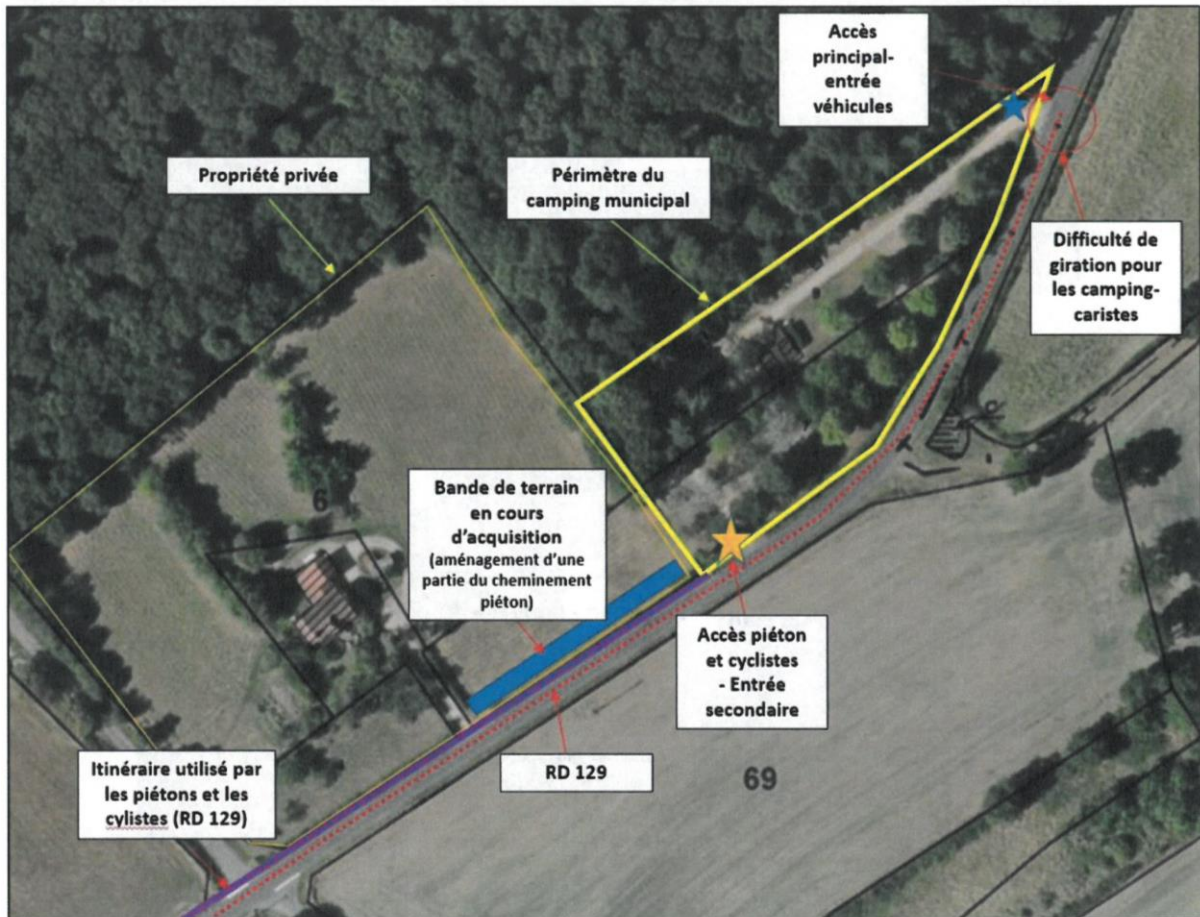
### Vue aérienne du camping municipal



# Création d'un cheminement piétonnier

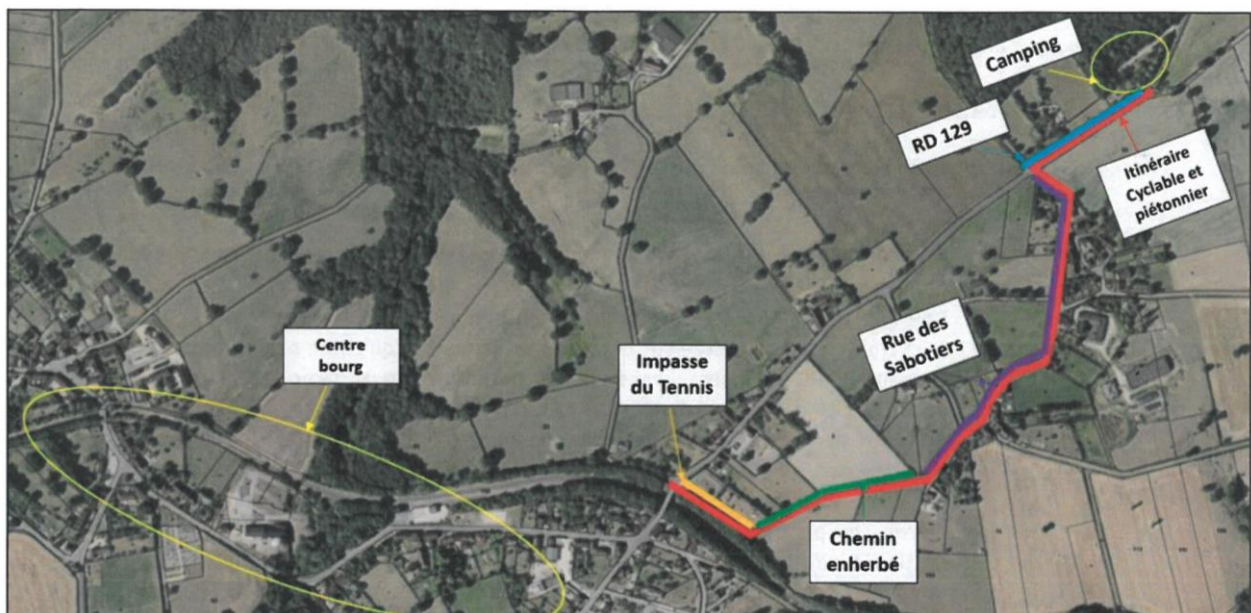


### Schéma des éléments présents



Un itinéraire cyclable et piétonnier a été identifié par la municipalité du camping au centre bourg (cf. carte ci-dessous). Cet itinéraire emprunte une partie de la RD 129, la Rue des Sabotiers (voirie communale) et l'Impasse du Tennis (voirie communale). La Rue des Sabotiers est accessible aux piétons et aux cyclistes, avec une très faible circulation de véhicules et l'Impasse du Tennis marque l'entrée du centre bourg où un cheminement piéton sécurisé a déjà été aménagé. A noter qu'une partie de cet itinéraire (270 m) est totalement enherbée.

### Itinéraire cyclable et piéton



**DOCUMENT**

# SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

---



St-Pourçain Sioule Limagne  
Communauté de Communes



Document d'Orientation et d'Objectifs

---





## Objectif 1.3 – Favoriser les solutions alternatives à l'automobile individuelle

### Prescription n° 7 :

Les entités urbaines suivantes doivent être reliées aux gares et haltes ferroviaires par des aménagements qualitatifs et sécurisés à destination des modes doux :

- Bourg de Louroux-de-Bouble ;
- Hameau des Cabanes à Louroux-de-Bouble ;
- Bourg de Bellenaves ;
- Naturopôle à Saint-Bonnet-de-Rochefort ;
- Centre-ville de Gannat ;
- ZA Les Clos Durs à Gannat, bourgs de Saulzet, Le Mayet-d'École et Broût-Vernet grâce au raccordement de la voie verte à la gare de Gannat, à l'initiative des communes concernées ;
- Ville de Saint-Pourçain-sur-Sioule (à la gare de Varennes-sur-Allier).

### Prescription n° 8 :

Les sites d'hébergement touristique suivants doivent être reliés aux principaux points d'intérêt environnants par des aménagements qualitatifs et sécurisés à destination des modes doux :

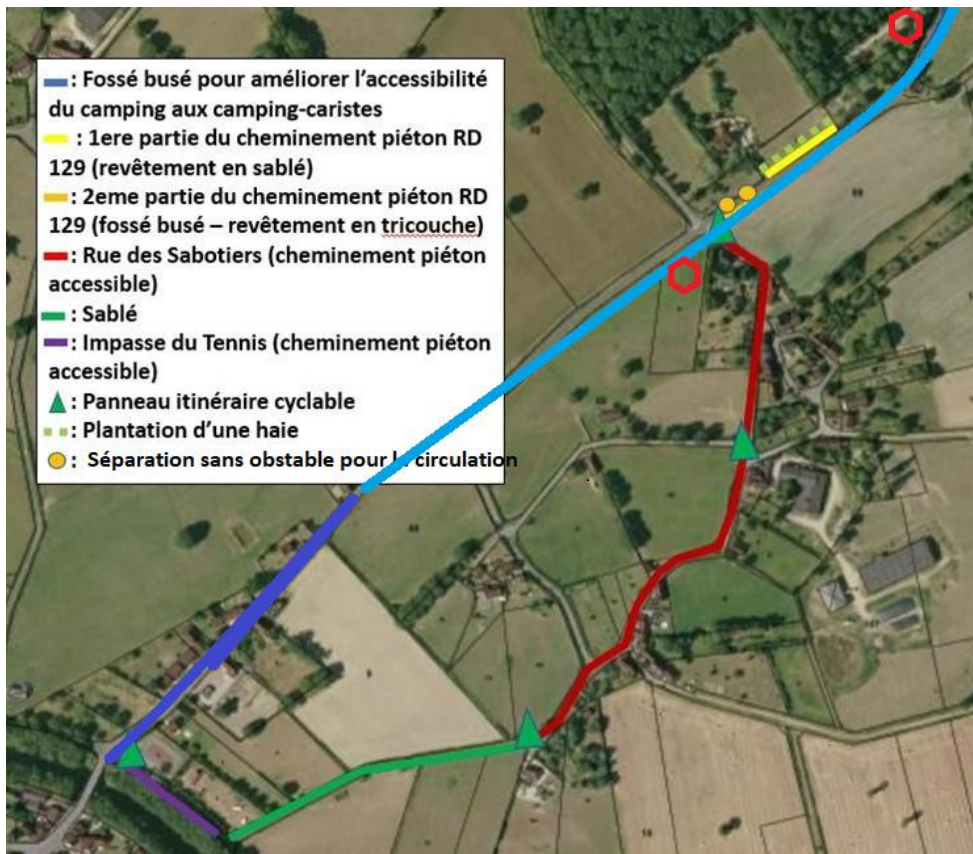
- Le Vert Plateau à la gare de Bellenaves ;
- Le camping et les chalets Le Pontillard au centre-bourg de Bellenaves ;
- Le camping Le Mont Libre au centre-ville de Gannat ;
- Le camping La Gravière à la gare de Louroux-de-Bouble ;
- Le camping Les Nières au centre-bourg d'Ebreuil ;
- Le camping de Monestier au centre-bourg.

### Prescription n° 9 :

Les principaux équipements du territoire devront être desservis par des aménagements qualitatifs et sécurisés à destination des modes doux. Cela concerne :

- Les lycées (à Gannat, Saint-Pourçain-sur-Sioule, Broût-Vernet) ;
- Les collèges (à Gannat, Saint-Pourçain-sur-Sioule, Broût-Vernet, Bellenaves) ;
- Les piscines (à Gannat, Saint-Pourçain-sur-Sioule) ;
- Les cinémas (à Gannat, Saint-Pourçain-sur-Sioule) ;
- Les offices de tourisme et les points d'information touristique (à Gannat, Saint-Pourçain-sur-Sioule, Ebreuil, Bellenaves, Chantelle, Charroux, Verneuil-en-Bourbonnais) ;
- Les tiers lieux.

# PLANS PREVISIONNELS DES TRAVAUX



- Agglomération : 50 km/h
- Hors agglomération : 70 km/h
- Signalisation verticale

# ESTIMATION DU COUT DES DEPENSES

Coût estimatif des travaux :

Aménagement accessibilité entrée du camping	6 500
Aménagement du cheminement piéton et itinéraire cyclable	39 500
Montant total des travaux HT	<b>46 000</b>
Etudes, travaux préliminaires, frais divers et imprévus	2 600
Montant de l'opération HT	<b>48 600</b>
TVA (20 %)	9 720
Montant de l'opération TTC	<b>58 320</b>

Coût estimatif achat de terrain :

Frais de bornage :	720,00 €
Achat du terrain (estimation) :	1 000,00 €
Frais notariés (estimation) :	500,00 €
<b>Total :</b>	<b>2 220,00 €</b>